

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 23 octobre 2020	N° 2020-338

Convocation du 16 octobre 2020

Aujourd'hui vendredi 23 octobre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCIANA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Emmanuelle AJON à M. Baptiste MAURIN
Mme Simone BONORON à M. Emmanuel SALLABERRY
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS
Mme Eva MILLIER à M. Franck RAYNAL
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Claude BICHET à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h15
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 11h45
Mme Harmonie LECERF à Mme Fannie LE BOULANGER à partir de 12h25

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 23 octobre 2020	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	N° 2020-338

Bordeaux Technowest, Bordeaux superyachts refit, Alpha Route des lasers et des hyperfréquences, Unitec - Subventions de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de son soutien aux différents organismes implantés sur le territoire métropolitain, Bordeaux Métropole a décidé de reconduire pour l'exercice 2020 ce soutien.

Ainsi, l'ordonnance n° 2020-391 du 01 avril 2020, prise en application de l'article 118 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, a délégué au Président l'ensemble des attributions du Conseil de Bordeaux Métropole qui pouvaient lui être déléguées par le Conseil, notamment des décisions d'octroi des subventions.

Dans ce cadre, afin de ne pas affaiblir davantage la trésorerie des associations déjà lourdement fragilisées par la crise sanitaire liée au Covid-19, l'arrêté du Président n° 2020/BM-403 du 04 mai 2020 a autorisé le versement d'une avance :

- **à la Technopole Bordeaux Technowest** d'un montant de 352 000,00 €, soit 80 % de la subvention allouée initialement. Cette avance vient en déduction du montant de la subvention accordée au titre de l'exercice 2020, soit 440 000,00 € ;
- **au Cluster Bordeaux superyachts refit** d'un montant de 20 000,00 €, soit 80 % de la subvention allouée initialement. Cette avance vient en déduction du montant de la subvention accordée au titre de l'exercice 2020, soit 25 000,00 €, répartie à hauteur de 20 000 € pour le soutien à la filière nautique et à hauteur de 5 000 € pour le développement de l'offre de venue aux grands yachts ;
- **au Pôle Alpha Route des lasers et des hyperfréquences (RLH)** d'un montant de 39 900,00 €, soit 70 % de la subvention allouée initialement. Cette avance vient en déduction du montant de la subvention accordée au titre de l'exercice 2020, soit 57 000,00 € ;

- à **Unitec** d'un montant de 87 500,00 €, soit 70 % de la subvention allouée initialement. Cette avance vient en déduction du montant de la subvention accordée au titre de l'exercice 2020, soit 125 000,00 €.

Les programmes d'actions ainsi que les budgets prévisionnels 2020 de ces quatre organismes cités ci-dessus, sont présentés et détaillés respectivement en annexe des conventions.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L5217-2 et L1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2012/236 du 22 mai 2015 relative au Règlement d'intervention à vocation économique,

VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande formulée par : la Technopole Bordeaux Technowest le 05 novembre 2019, le Cluster Bordeaux superyachts refit le 12 septembre 2019, le Pôle Alpha Route des lasers et des hyperfréquences le 04 mars 2020 et Unitec le 18 février 2020,

VU l'arrêté du Président n°2020/BM-403 du 4 mai 2020,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE :

- le dossier de demande d'aide présenté par l'association Bordeaux Technowest est recevable dans la mesure où elle participe au développement économique de l'agglomération en accompagnant les entreprises et en animant la filière ASD (Aéronautique – spatial - défense),
- le dossier de demande d'aide présenté par le pôle Alpha route des lasers et des hyperfréquences est recevable dans la mesure où il participe au développement des filières technologiques innovantes très présentes sur notre territoire tels que la photonique et l'électronique,
- le soutien au cluster Bordeaux superyachts refit est recevable car il contribuera la fois à la montée en puissance des compétences des entreprises de la filière en leur ouvrant des perspectives d'accès à de nouveaux marchés ce qui aura un impact sur le tourisme avec l'arrivée de yachts et renforcera l'image de Bordeaux Métropole à l'international,
- le dossier de demande d'aide présenté par l'association Unitec pour son programme d'actions 2020 est recevable et en adéquation avec son plan stratégique 2017 – 2020 dans la mesure où ils participent au développement économique de l'agglomération tout en répondant au volet métropolitain du SREDII (Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation) adopté le 18 décembre 2016.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 440 000 € en faveur de la Technopole Bordeaux Technowest pour la réalisation de son programme d'actions 2020 dont 352 000 € ont déjà fait l'objet d'un versement par avance.

Article 2 : d'attribuer une subvention de 25 000 € en faveur du Cluster Bordeaux superyachts refit pour la réalisation de son programme d'actions 2020 dont 20 000 € ont déjà fait l'objet d'un versement par avance.

Article 3 : d'attribuer une subvention de 57 000 € en faveur du Pôle Alpha RLH pour la réalisation de son programme d'actions 2020 dont 39 900 € ont déjà fait l'objet d'un versement par avance.

Article 4 : d'attribuer une subvention de 125 000 € en faveur de la Technopole Unitec pour la réalisation de son programme d'actions 2020 dont 87 500 € ont déjà fait l'objet d'un versement par avance.

Article 5 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer les conventions ci-annexées et tout acte afférent, précisant les conditions des subvention accordées.

Article 6 : d'imputer toutes les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice 2020, chapitre 65, article 65748, fonction 61 et fonction 633.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame KISS

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 octobre 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 27 OCTOBRE 2020	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Stéphane DELPEYRAT
PUBLIÉ LE : 27 OCTOBRE 2020	